

L' "R" de La Pesse n°18

Novembre 2009

Le mot du maire

A l'aube d'un nouvel hiver, que certains souhaitent sous d'aussi bonnes conditions climatiques que le précédent et que d'autres imaginent beaucoup plus clément, le rituel des préparatifs s'organise pour tenter de répondre le plus efficacement possible aux contraintes qui s'imposeront à nous.

Permettez-moi d'aborder en priorité la nouveauté de cet hiver 2009/2010 qui à n'en pas douter va donner une nouvelle dynamique touristique, économique et de loisirs à notre territoire, il s'agit de la RESTRUCTURATION TOTALE DU TELESKI du CRET :

- Restructuration du domaine skiable en facilitant le transit des skieurs de piste et développer un espace ludique composé d'un Half Pipe d'une centaine de mètres de long correspondant aux attentes de la nouvelle génération de skieurs FREESTYLE,
- Améliorer et faciliter l'apprentissage des débutants avec une piste plus longue (doublement de sa longueur),
- Valoriser le stade de neige dans l'accueil des usagers avec un attrait supplémentaire (gare de départ avec attaches débrayables et variateur de vitesse et gare d'arrivée avec un lâcher sous poulie),
- Permettre à la clientèle familiale et/ou débutante une meilleure accessibilité et un plus grand confort pour la pratique du ski à la fois sur le côté gauche et droit du télésiège (le débit sera porté à 450 skieurs/heure),
- Permettre au ski nordique d'emprunter le télésiège pour rejoindre le tracé en partie haute,
- Les pylônes seront équipés de projecteurs pour permettre une exploitation nocturne du site,
- Il est prévu l'installation de barrières à neige pour emmagasiner la neige et couper les vents du Sud Ouest,
- Et enfin la création d'un Chalet au pied de ce télésiège qui accueillera le poste de vigie du perchman avec la vente des badges, un local pour l'ESF, un local sanitaire et un vide sanitaire qui pourra stocker du matériel. De plus, le téléphone sera installé pour conforter la sécurité du site et permettre également aux utilisateurs d'effectuer des paiements par carte bancaire.

Le coût global de cet investissement hors, plus ou moins values, est estimé à 389738 € HT. Des dossiers de subventions ont été établis auprès du FNADT 20% (Etat), Conseil Régional 10% et Conseil Général du Jura 20% (EDAT). Deux notifications nous ont été confirmées : le FNAD pour 77 948 € et le Conseil Régional pour 38 973 €. Le dossier auprès du Conseil Général est en cours d'instruction car repris dans la nouvelle politique territoriale départementale E.D.A.T.

La tarification mise en place a été volontairement très attractive avec le souhait de voir la fréquentation du site progresser sensiblement. (voir tarification ci-après).

L'ouverture envisagée est prévue au week end du 05/06 décembre 2009 et la fermeture au week end du 27/28 mars 2010 si, bien évidemment, les conditions d'enneigement le permettent.

L'inauguration de cet investissement est fixée au 09 janvier 2010 à 10 h 30 sur le site et un vin d'honneur sera servi au Relais des Skieurs. Toute la population est cordialement conviée à cette cérémonie.

Etant proche des fêtes de fin d'année, je conclurai ce message en souhaitant à tous

les habitants de notre commune de passer d'excellentes fêtes en famille ou entre amis et par avance en vous présentant à toutes et à tous mes meilleurs vœux ainsi que ceux de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, de santé, de bonheur et de réussite au seuil de cette année 2010.

Le Maire, Christian DAVID

Marianne d'Or

Gâce à l'excellente participation de ses électeurs avec un taux de 62.02 % aux Elections Européennes dans la catégorie de "251 à 500 électeurs inscrits", notre commune est lauréate MARIANNE D'OR 2009 sur le Département du Jura.

En tant que Maire, je m'en réjouis et je ne peux qu'être ravi d'une telle attitude citoyenne de la part des électeurs et électrices de notre commune et je tiens à vous en féliciter.

Plate-forme entrée nord du village

La commune porte à votre connaissance que la plate forme située à l'entrée nord du village (vers ancienne porcherie), et qui servait de dépôts de déchets inertes sera définitivement INTERDITE de tous dépôt quelles qu'en soient leurs origines et leurs natures.

Un arrêté Municipal a été pris, il sera affiché sur les lieux et sur les panneaux d'affichage du village pour information et la pose d'éléments sera effectuée pour en INTERDIRE l'accès.

Cet arrêté fait suite aux démarches préfectorales entreprises sur l'ensemble du Département du Jura pour recenser toutes les décharges ou dépôts non réglementés.

Vie locale

Déneigement

Un petit voile blanc est venu tout dernièrement recouvrir le paysage pour nous rappeler que l'hiver est proche.

Cette neige avec ses joies et ses contraintes nous conduit inéluctablement vers une corvée aux exigences majeures : LE DENEIGEMENT.

Pour assurer correctement et efficacement ce déneigement, nous avons été dans l'obligation d'acquérir une nouvelle turbine frontale HS 240 de chez Sicométal pour un coût de 29 880 € HT, l'ancienne étant devenue hors service durant l'hiver précédent. Cet engin doit être livré fin novembre.

Nous avons reconduit la même équipe au «déneigement» avec Gilbert, Thierry et Philippe.

Pour ceux qui souhaitent être déneigés, vous avez reçu récemment de la Mairie des informations et un document à nous retourner. Vous avez sans doute aussi constaté que nous insistions fortement pour que les accès à déneiger soient bien jalonnés et dégagés de tous obstacles et que les membres de la commission iront sur le terrain avec le responsable du déneigement pour constater si ces recommandations ont bien été respectées.

A ce sujet, la commune informe ceux qui souhaitent acquérir des jalons spécifiques et en plastique au prix de 6 € 70 l'unité peuvent en acheter en s'adressant au Secrétariat.

Enfin, nous insistons sur le stationnement de plusieurs jours des véhicules sur les parkings publics en demandant à leurs propriétaires de les déplacer régulièrement pour faciliter grandement le travail de nos déneigeurs et de rendre accueillant ces parking si essentiels à la vie de notre village. D'ailleurs nous avons décidé d'acquérir plusieurs panneaux "stationnement interdit - déneigement en cours" qui seront placés là où les déneigeurs devront intervenir. Sans la compréhension de tous, nous nous heurterons à nouveau à des conflits toujours désagréables et pénalisants pour ceux qui galèrent à tenter de vous rendre la vie plus facile.

Merci pour votre adhésion.

Révision du P.O.S. en P.L.U.

Un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) est un document de planification urbaine globale et stratégique, opérationnel et prospectif. Il exprime une vision stratégique d'aménagement de l'espace communal. En ce sens il prévoit et organise l'avenir du territoire. Il définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire et de fait, détermine les droits à construire ; ce document de portée générale sert de référence à l'instruction des diverses demandes et s'impose tant aux particuliers qu'aux administrations. Le P.L.U. vit et s'adapte aux évolutions du territoire. Il se construit à partir d'une vaste consultation des citoyens qui se déroule tout au long de la durée de son élaboration.

A ce jour dans la commune de La Pesse, le P.O.S. subsiste en tant que tel. Révisé en 2006 (quatrième révision) il reste en application jusqu'à la prochaine révision complète. Il sera remplacé par le P.L.U. issu de la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain Loi 2000-1208 dite Loi S.R.U. Une cinquième révision est envisagée en parallèle à la mise en place du P.L.U.

RAPPEL : 4 types de documents composent le P.O.S.

Le rapport de présentation qui établit un état des lieux, expose les objectifs et justifie les options d'aménagement retenues dans le P.O.S.

Le règlement qui fixe les règles applicables aux terrains dans les diverses zones du territoire.

Le P.O.S. qui se compose de zones urbaines et de zones naturelles reportées sur documents graphiques. Ceux-ci définissent les limites de zonage.

Les zones urbaines (U) sont déjà urbanisées ou suffisamment équipées pour l'ère. Les zones naturelles (N) peu ou non équipées comprennent :

- des zones (NA) destinées à être urbanisées ultérieurement
- des zones (NB) d'urbanisation diffuse, partiellement équipées.
- des zones (NC) d'exploitation de richesses naturelles (carrières, zones agricoles)
- des zones (ND) de protection de la nature.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisation) quant à lui, fixe les règles générales d'utilisation des sols et les règles de construction dans le respect du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) Désormais le P.L.U. contient 5 pièces principales au lieu de 4 dans le P.O.S.

C'est le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui constitue la nouveauté essentielle entre le contenu du P.O.S. et celui du P.L.U.. le P.A.D.D. est en fait un document politique qui exprime le projet de la commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Le P.L.U. traduit ainsi en termes réglementaires les principaux objectifs de la municipalité. Le rôle du P.L.U. est donc de déterminer l'affectation principale des sols par zone et définir les règles qui devront s'appliquer de manière générale pour chaque zone. Le P.L.U. est codifié dans le code de l'urbanisme.

A La Pesse, le Conseil Municipal a opté pour la rédaction de son P.L.U.. Il a pour ce faire sollicité après appel d'offre, le cabinet JURA HABITAT pour établir tous les documents relatifs à l'élaboration de ce plan. L'une des caractéristiques du P.L.U. est que ce document est établi en concertation avec la population.

En effet, la population de La Pesse à travers diverses réunions et une enquête d'utilité publique sera consultée pour établir ce nouvel instrument de planification.

Ainsi à travers l'expression de membres représentant différents secteurs d'activité de notre commune (agriculture, loisirs, commerce, forêt, artisanat ...) chacun pourra trouver un moyen d'expression où les remarques et considérations diverses seront prises en compte. Le programme de travail de l'élaboration de ce P.L.U. doit s'envisager sur environ 2 ans et sera communiqué de différentes façons, notamment sur le site de la mairie de La Pesse.

Francis MORICHEAU

Tarifs téléski "Le Crêt"

Demi-journée enfant	6,50 €	Semaine 7 jours adulte	65,00 €
Demi-journée adulte	9,00 €	Groupe 10 personnes mini	8,00 €
11 heures enfant	8,00 €	Forfait saison :	
11 heures adulte	10,50 €	Enfants du SIVOS La Pesse/Les Bouchoux et	
Journée enfant	9,50 €	jeunes de La Pesse (- 18ans)	55,00 €
Journée adulte	12,00 €	Enfants hors SIVOS et jeunes de l'extérieur	
Journée scolaire	3,50 €	(-18ans)	65,00 €
Semaine 7 jours enfant	48,50 €	Adulte	85,00 €

Vie des associations

Association "Le Relais", La Pesse

Assemblée Générale le vendredi 13/11 à 20h au "Relais"

A l'annonce de la fermeture du Relais des Skieurs, nous avons été nombreux à nous préoccuper de l'avenir de cette salle qui a, depuis longtemps, joué un rôle fédérateur à La Pesse et dont la commune est propriétaire.

De notre réflexion collective est née une association «Le Relais». Celle-ci s'est donnée pour objectif de travailler, en concertation avec la municipalité, sur un nouveau mode de fonctionnement qui puisse concilier les intérêts et les envies des habitants, des associations locales, du lieu, du village, du territoire...

Ordre du jour :

- 20h00 : Accueil et mise à jour des cotisations (facultatif mais indispensable pour la participation aux Votes)
- 20h30 : Introduction
- Rapport moral, échanges et vote - Rapport financier, échanges et vote
- Point sur le projet et perspective - Election du Conseil d'Administration
- Conclusion - Pot

En tant qu'habitant du territoire et/ou membre d'une association locale, votre avis nous intéresse quel que soit votre âge, votre vécu dans le Haut-Jura, votre profession...

Union Sportive

Assemblée Générale le dimanche 22/11 salle de l'U.S.

B ilan de l'année, élections, questions diverses. Venez nombreux et n'hésitez pas à participer aux activités d'une association dynamique. Un buffet sera offert aux bénévoles, merci de vous inscrire auprès de Sophie : sophie-raymond@orange.fr ou 03.84.42.74.28 jusqu'au 14/11, les non adhérents sont les bienvenus aussi pour la somme de 10€

Azimut festival 2009 : les 20 ans

E dition de tous les records, salle comble le vendredi pour les concerts de Yoanna, Toure Kunda et N&SK qui a mis le feu sous le chapiteau en fin de soirée, quelle édition ! L'organisation a dû refuser du monde ce qui, de mémoire d'Azimuté, n'était jamais arrivé. L'organisation a remis le couvert le samedi soir avec 1300 personnes pour une soirée blues et funk d'exception.

Que de félicitations et de remerciements de la part des artistes pour la qualité d'organisation, que de mots sympathiques à l'égard du savoir faire et de la gentillesse des bénévoles et quels cadeaux nous ont-ils offert pour cette 20^{ème} !

Un Bob Brozman s'adressant au public en français en nous offrant d'un set des plus magique. Puis, lui succédait un Eric Bibb exceptionnel. Il nous a gratifié de

quelques nouveaux morceaux de son futur album. Ensuite, The Sweet Vandals : arrivés juste à temps, ils n'ont pas pu faire de balance, ils n'ont eu besoin que de deux titres pour s'échauffer et nous envoyé un Rythm'n'Blues/ Soul d'enfer. Sherman Robertson nous a délivré un excellent show de Chicago Blues où il s'est permis de descendre dans le public. Et tout ça se termina par un rappel du feu de Dieu, du jamais vu, rien que pour la 20^{ème} d'Azimut !!! Sherman Robertson et Bob Brozman empoignant une National, et c'était parti pour un boeuf du Delta que le public n'est pas prêt d'oublier....

Pour cet anniversaire, l'organisation voulait innover et offrir du spectacle gratuit. Apéro concert avec les enfants des écoles, les Soufflalu, les Métaux Lourds, les Hello Forly sans oublier les Paysages Sonores avec Bômonstre et la Touffe ont permis de faire vivre la journée du samedi que les festivaliers ont beaucoup appréciée.

Et cette 20^{ème} s'est terminée au Marché d'à Coté, plein d'émotions dans les yeux des bénévoles soufflant les bougies d'un gâteau improvisé et dansant sur les musiques du groupe «dans la pièce du fond» pour qui «jouer à Azimut, c'est une consécration!».

La rumeur d'une «dernière édition» colportée de-ci de-là n'est qu'une rumeur. Le «bureau» a bien mené un débat sur l'avenir d'Azimut, mais en aucun cas un arrêt définitif du festival n'a été décidé.

La formule de partenariat actuel avec Anatole Organisation va changer, il subsistera un partenariat solide, fort de 20 ans de passions partagées, entre les deux structures (US et Anatole).

Le bilan de cette 20^{ème} est en cours et sera présenté aux membres de l'association lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 22 novembre, chacun pourra venir s'y exprimer.

Coté responsables de commissions, le bilan est positif, il devrait l'être aussi du coté financier, nous attendons les derniers chiffres.

L'avenir du festival dépend avant tout des acteurs bénévoles de l'organisation, sans qui rien ne serait possible, et quelques échos nous laissent à croire qu'Azimut n'est pas prêt de s'arrêter !!!

Jean-Marc Henrotte

Vie locale

Forestière 2009

L'épreuve fût encore cette année une belle réussite sportive tant au regard du nombre de participants que des conditions dans lesquelles la course VTT s'est déroulée. La commission «Vie Locale» de la municipalité remercie vivement les associations et les bénévoles qui se sont mobilisés sur les nombreuses tâches (parfois ingrates) qu'ils ont assumées avec sérieux et compétence, le tout dans la bonne humeur.

L'édition 2010 inaugure un nouveau parcours pour ses 20 ans. L'épreuve VTT aura lieu le dimanche 19 septembre. La nouveauté sera à l'ordre du jour en ce qui concerne le tracé. Celui-ci inaugurera des parcours encore jamais pratiqués au cours des éditions précédentes.

Pour 2009, ce ne sont pas moins de 62 bénévoles à La Pesse qui ont mis leur temps à disposition dans l'organisation de cette grande manifestation sportive populaire.

Combien faudra-t-il mobiliser alors de «bonnes volontés» l'an prochain ?

A cette heure nul ne peut le dire, cependant la commission «Vie Locale» elle, est persuadée de la réponse positive que les Pesserands donneront pour cette nouvelle formule.

Le Président de la Vie Locale

Le site internet de la commune

La mairie de notre commune vient de se doter d'un site internet. Vous pouvez le consulter en tapant l'adresse suivante dans votre navigateur Internet préféré :

<http://www.mairie-la-pesse.fr>

Vous y trouvez entre autre la page «La Mairie» dans laquelle vous pouvez voir l'organisation actuelle de notre mairie (horaires d'ouverture, conseil municipal et commissions ...) et consulter les derniers compte-rendus municipaux ainsi que notre journal «l'R de La Pesse». Les autres pages présentent notre commune (Accueil, Plan de situation, Histoire et géographie, Activités économiques, Activités et services, Activités agricoles et forestières, Vie associative, Liens, Contact)

Les pages «Services à la population», «Manifestations et expositions diverses» sont en cours de construction.

Pour faire vivre ce site (propositions,

modification ou suppression de rubriques), veuillez faire parvenir vos demandes ou commentaires au secrétariat de mairie.

Pierre GRENARD

Dates de fermeture de la route de la Borne au Lion

Comme chaque hiver, la route de la Borne au Lion est utilisée en tant que piste pour la pratique des activités nordiques. Cette année la date de fermeture a été fixée (en réunion avec les personnes concernées) au 20 novembre 2009 au soir, sauf en cas de fortes chutes de neige au cours des 72 heures qui précèdent le 20 novembre.

Le chantier de réouverture est prévu pour la semaine du 22 au 26 mars 2010. Cette date pourrait être avancée d'une semaine si les conditions d'enneigement étaient trop insuffisantes.

Enquête publique

Le Parc naturel régional du Haut-Jura s'engage dans une nouvelle phase de la révision de sa Charte : l'enquête publique.

Chaque commune du Parc naturel est concernée.

Afin que chacun puisse s'exprimer, un commissaire enquêteur se tiendra à votre disposition le mardi 24 novembre en mairie des Moussières de 16h à 19h.

Pour plus d'information et le tableau détaillé des permanences dans d'autres communes, vous pouvez consulter le site suivant :

<http://horizon2022.parc-haut-jura.fr>

Nouveaux installés

BDJ Electricité :
Eric Estève : 03 84 42 72 20
Tom'Coup & Co :
Thoma Schmitt : 09 64 26 46 88
Hot Comb SARL :
Sébastien Petitjean et Christophe Friche

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

Le lundi de 9 h - 11 h 15 et 14 h - 17 h,
Le jeudi de 9 h - 11 h 15 et 14 h - 17 h,
Le samedi de 9 h - 11 h 15.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

État civil

Naissance

Bienvenue à Médéric
né le 06 août 2009

Félicitations aux heureux parents:
Alexandra PORATH et Etienne LANOUE

Décès

L'équipe municipale transmet
ses plus sincères condoléances
aux familles de :

Mme Jeanne GRENARD,
née HUMBERT, décédée le 11 août 2009

M. Elysée Charles BONNEVILLE,
décédé le 30 octobre 2009 (99 ans)

Baptême républicain (parrainage civil)

de Amélie DAVILLER
née le 13 avril 2004
fille de Christophe DAVILLER
et Caroline BRAUN,
le 26 septembre 2009
en mairie de La Pesse.

Évènements

Téléthon

Le téléthon se déroulera le 5 décembre 2009. La marche de l'espoir passera par La Pesse. Soirée dansante avec repas aux Dolines.

Vœux du Maire

Comme cela est devenu la coutume, le Maire et son Conseil Municipal vous invitent à la cérémonie de vœux qui aura lieu le vendredi 15 janvier 2010 à 18h30 dans la salle de classe qui sert habituellement de salle de votation. Un pot de l'amitié clôturera cette cérémonie.

Repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens est prévu le samedi 12 décembre 2009 à 12h30 au Relais des Skieurs.

Juraquette 2010

La Juraquette aura lieu le 21 février 2010. Vous pouvez consulter le site : www.juraquette.free.fr